

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MITIS
VILLE DE MÉTIS-SUR-MER**

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 24-176 MODIFIANT LE ZONAGE NUMÉRO 08-38

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Isabelle Dion, Directrice générale et greffière-trésorière par intérim, de la susdite Ville, que lors de la séance extraordinaire du 10 juin 2024, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 24-176 modifiant le zonage 08-38. Ce règlement entre en vigueur le 18 septembre 2024, suite à la fin du processus de modification et de la réception de l'avis de conformité de la MRC de La Mitis.

Ce règlement peut être consulté au bureau de la Ville situé au 138, rue Principale, Métis-sur-Mer, durant les heures d'ouverture ou sur le site internet à l'adresse <https://www.ville.metis-sur-mer.qc.ca/>

DONNÉ À MÉTIS-SUR-MER, CE 18^e JOUR DU MOIS SEPTEMBRE DE L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE.



Isabelle Dion
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim
metissurmer@mitis.qc.ca

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Directrice générale et greffière-trésorière par intérim de la Ville de Métis-sur-Mer, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 18 septembre 2024 l'avis public ci-joint, en affichant une copie au bureau de la Ville et sur le site Internet de la Ville.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 18^e jour de septembre de l'an deux mille vingt- quatre.



Isabelle Dion
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim
metissurmer@mitis.qc.ca